

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2021

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2021/20

Le Conseil Municipal,:

APPROUVE la modification de la délibération 2021/20 comme suit :

L'acheteur de la parcelle communale AB 025 est Audric JACQUIER ;

AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'opération de vente de ce terrain.